



Commune SUCHY

Demande d'autorisation municipale

avec affichage de la décision

N° 2022-03

Liste non exhaustive : mur de soutènement / place de stationnement / ouvrage technique accessoire (tout ouvrage ou partie d'ouvrage construit séparément pour compléter un ouvrage existant et assurer son exploitation comme citerne à mazout ou réservoir à pellets (selon contenance et/ou l'emplacement) / capteurs solaires (jusqu'à 15,9 m² et selon emplacement, excepté zone village) / fenêtre du type « vélux » ne dépassant pas une surface éclairante de 0,5 m²) / construction de minime importance d'une surface inférieure à 12 m² au sol comme couvert, cabanon de jardin, réduit à outils, véranda / petite adjonction (construction ne nécessitant pas l'inscription d'un nouveau numéro ECA distinct comme fermeture d'une terrasse ou d'un balcon), à confirmer par la Municipalité.

A. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Propriétaire(s) : Duruz Sandrine et Julien
Lieu-dit :
Adresse locale : Chemin des Ochettes N° : 3
Téléphone : Téléfax : ✓
Parcelle n° : 502 N° ECA : 272
Surface parcelle : 913 m² Note architectural NRA :
Coordonnées nationales, selon CNS : /
Zone selon plan général d'affectation : Village

B. CARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE

Auteur des plans : MCR-e (photovoltaïque) + Montant Vitelli (toiture) +
Adresse : Besymann Stephan (paroi garage)
Description de l'ouvrage : Réfection de la toiture et intégration de panneaux
Suppression des photovoltaïques. Remplacement des tuiles par des tuiles
panneaux thermiques simples. Remplacement de la porte de garage par
sur le toit. une paroi ossature bois et 2 portes d'entrée.
Façades – matériaux : Création d'une place de parc à côté du salon.
Toiture – matériaux :
Coût estimatif des travaux : Frs 100'000 -
Abattage prévu d'arbres ou de haies : non oui

C. SIGNATURES ET ACCORDS

Le(s) propriétaire(s) précité(s) demande(nt) à la Municipalité l'autorisation de construire les travaux décrits dans la présente demande.

Lieu : Suchy Date : 28 mai 2022

Signature(s) : 

Pour accord, signature du représentant de la PPE (administrateur ou autre) pour autant qu'il ait la qualité de signature :

Lieu : / Date : /

Signature(s) : /

Accord des voisins directement touchés ou concernés :

Parcelle n° : 62 Signature(s) : 

Parcelle n° : 503 Signature(s) : 

Parcelle n° : 501 Signature(s) : 

Parcelle n° : 60 Signature(s) : 

Parcelle n° : 60 Signature(s) : 

Parcelle n° : 508 Signature(s) : 

à remplir par la Commune

D. DECISION MUNICIPALE

La Municipalité, dans sa séance du 2 mai 2022, a décidé d'autoriser l'ouvrage projeté tenant compte du fait qu'il s'agit de travaux de minime importance.

Affichage au pilier public pendant 30 jours,

du 03.05.2022 au 02.06.2022

La Municipalité



Le dossier complet peut être consulté à l'Administration communale

Annexes : Plan de situation (ou copie récente mise à jour) avec l'indication (en rouge) de l'emplacement de l'ouvrage à construire
Plan(s) de l'ouvrage avec indications (cotes, etc.) pour une bonne compréhension